

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 13 mai 2019

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (25) : Antoine TAHOSES, Michel POUDADE, Jean Louis LACUBE, Françoise MARTIN, Jacky COLL, Jean Pierre INGLES, Georges VINCENS, Jean Luc CARRERE, Jean Louis SARDA, Martine PIERA, François DELCASSO, Jean pierre ASTRUCH, Alain BOUSQUET, Pierre BATAILLE, Stéphanie PRUDENTOS, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Daniel GOMES, Michel SANTANACH, Michel GARCIA, Jean Louis DEMELIN, Frédéric BES (procuration à Pierre Bataille), Philippe LOOS (procuration à Daniel Gomes), Daniel MARIN (procuration à Jean Pierre Astruch), Yves DOURLIACH (procuration à Georges Vicens)

Présents n'ayant pas pris part à la délibération : Michel Batllo, Jean Pierre Peugot, Mathieu Altadill

Date de convocation : 30 avril 2019

Secrétaire de séance : Michel GARCIA

Objet : Autorisation donnée au Président à signer le permis de construire Refuge des Bouillouses

Le Lundi 13 mai 2019 à dix-sept heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que la Communauté de communes rénove le refuge des Bouillouses. Le Président rappelle que le conseil communautaire a voté au budget l'extension du refuge des Bouillouses.

Le Président propose que le conseil communautaire lui autorise à signer le permis de construire pour le refuge des Bouillouses.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE A L'UNANIMITE :

D'autoriser le Président à signer le permis de construire du refuge des Bouillouses

D'autoriser le Président à déposer le permis de construire pour le refuge des Bouillouses

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 13 mai 2019

Jean Louis DEMELIN
Président

Envoyé le 17-05-2019 à la Préfecture
Accusé de réception le 17-05-2019
NOTIFICATION FAST

